

**MAIRIE DE BARBERAZ**

**COMPTE-RENDU DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 janvier 2008**

Le Conseil Municipal de Barberaz s'est réuni le 28 janvier sous la présidence de Monsieur POLLIER Jean, Maire, et a examiné les questions suivantes :

**CONVENTION AVEC LE CNFPT POUR LES ACTIONS DE FORMATION AVEC  
CONTREPARTIE FINANCIERE**

Afin de proposer une réponse adaptée à la demande de formation croissante des collectivités locales, le CNFPT diversifie ses actions de formation et propose des actions donnant lieu à une contribution des collectivités hors cotisation.

Le Maire rappelle que les échanges de prestations, avec contre partie financière, réalisées entre organismes publics donnent lieu à passation de convention.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention avec le CNFPT pour les actions avec contrepartie financière pour une durée d'un an du 01/01/08 au 31/12/08 avec possibilité de reconduction expresse pour deux périodes supplémentaires d'un an.

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LE REMBOURSEMENT  
DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE  
REFORME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la convention avec le Centre de Gestion concernant le remboursement des frais de déplacement des membres de la commission de réforme.

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DESAFFECTATION DE CERTAINS OUVRAGES**

Le Maire informe le Conseil Municipal que 160 ouvrages de la Bibliothèque Municipale sont, soit obsolètes, soit hors d'usage. Il convient de les désaffecter pour faire de la place, sur les rayonnages, aux nouveautés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désaffectation des 160 ouvrages dont la liste a été établie par le service en date du 20 décembre 2007.

**ACCES A LA CULTURE PAR INTERNET – MODIFICATION DU COUT HORAIRE  
DE LA PRESTATION DE L'ASSOCIATION « GUIDANCE 73 »**

Le Maire rappelle que par délibération du 03 septembre 2007, le Conseil Municipal a approuvé la reconduction du projet d'animation intitulé : « Favoriser l'accès à la Culture par Internet ».

Le projet de convention entre la Commune et l'association « Guidance 73 » prévoyait un coût horaire de 18.50 € qu'il convient de rectifier et de porter à 19.50 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette modification.

## **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR UNE ACQUISITION D'OUVRAGES**

Afin de répondre au mieux aux attentes des jeunes lecteurs, le Maire indique qu'il conviendrait que la Bibliothèque Municipale renforce son fonds jeunesse.

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter cette subvention auprès du Département afin de financer le projet d'accroissement d'ouvrages envisagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Général pour l'accroissement d'ouvrages envisagé.

## **MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DANS LE CADRE DE LA CREATION DU RESTAURANT SCOLAIRE CONCORDE**

Le Maire rappelle que par délibération du 27/11/2006, le Conseil Municipal a approuvé le projet de créer un second restaurant scolaire à proximité de l'école Concorde puis approuvé la signature du marché de travaux par délibération du 29/10/2007.

Afin d'organiser le service en vue de l'ouverture de cet équipement, la création d'un emploi s'avère nécessaire.

L'organisation du restaurant scolaire de l'Albanne est actuellement la suivante :

- 1 agent en cuisine,
- 7 animatrices pour 95 enfants dont la coordinatrice.

Au vu de l'effectif actuel des enfants fréquentant le restaurant scolaire pour chaque école le besoin en personnel nécessaire au fonctionnement des deux sites a été estimé à :

- pour le restaurant scolaire Albanne
  - 1 agent en cuisine
  - 4 animatrices pour 59 enfants
- pour le restaurant scolaire Concorde
  - 1 agent en cuisine
  - 3 animatrices pour 36 enfants

La coordinatrice répartira son temps de travail entre les deux sites.

Le Maire précise que la réflexion conduite implique la création d'un emploi à temps non complet de 5 heures par jour scolaire (3 heures en cuisine – 2 heures de service en salle), soit un temps non complet de 15 h 30/35 h compte tenu d'un temps de travail d'entretien des locaux pendant les vacances scolaires.

Cette création d'emploi représente un coût annuel d'environ 10 500 € qu'il convient de prévoir au BP 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification du tableau des emplois proposée,
- dit que la dépense correspondante sera prévue au BP 2008.

**APPROBATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION LOCALE  
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CREEE ENTRE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET SES COMMUNES MEMBRES POUR  
L'ANNEE 2008**

En application des dispositions de l'article 86 de la loi n° 99-586 du 12/07/1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, il a été créé entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres, une commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges des communes membres à l'établissement public nouvellement créé.

Cette commission (C.L.E.T.C.) a arrêté l'évaluation des charges transférées pour l'année 2008.

En ce qui concerne la Commune de Barberaz, les conclusions de la Commission d'évaluation portent sur un montant de charges transférées au titre de l'année 2008 de 85 689 € dont :

- 21 187 € pour la compétence « entretien des cours d'eaux »,
- 64 502 € pour la compétence « voiries d'intérêt communautaire ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les propositions relatives aux charges transférées au 01/01/2008.

**SUBVENTION D'EQUILIBRE AU CCAS – ANNEE 2007**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'équilibre de 18 500 € au CCAS pour l'exercice 2007.

Le Maire précise que la diminution de la subvention d'équilibre à verser au CCAS par rapport à 2006 résulte d'un don fait par Mme Rolling Françoise au CCAS de Barberaz à hauteur de 2 500 €.

**TERRAIN MULTI SPORTS – DEMANDE D'AUTORISATION BUDGETAIRE**

Le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'opération de création d'un terrain multi sports.

Au BP 2007, 78 000 €TTC ont été inscrits en dépenses et 32 500 € en recettes (subvention obtenue auprès de Chambéry métropole au titre de la politique de la ville).

Au moment du montage de l'opération, il avait été prévu de mettre en place des protections pare ballons à l'arrière des buts uniquement mais non sur les côtés afin d'éviter un « effet cage » pour cet équipement.

La construction du terrain multi sports est en voie d'achèvement et pourra prochainement être mis en service.

A ce stade de l'opération, le Maire informe qu'il apparaît nécessaire de mettre en place des protections pare ballons complémentaires latérales notamment du côté de la rue afin de sécuriser totalement le site

Considérant la nécessité de mettre en place ces protections sans attendre le vote du BP 2008, le Maire demande l'autorisation d'engager la dépense nécessaire à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne autorisation au Maire pour une ouverture de crédit d'un montant de 2 000 € affecté sur l'opération n° 60 « terrain multi sports »,
- dit que ces crédits seront à inscrire au BP 2008.

### **REPARTITION DE LA DGE 2008 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire propose, en conséquence, de prévoir en 2008 les travaux de sécurisation de la route des Gotteland et de solliciter une subvention, au titre de la répartition de la DGE 2008.

Cette opération est estimée à 44 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette opération.
- sollicite l'attribution d'une subvention pour sa mise en œuvre dans le cadre de la répartition de la DGE 2008.
- arrête les modalités de financement :
  - inscription des crédits au budget primitif 2008,
  - l'auto financement complétera la subvention DGE qui aura pu être dégagée pour ces opérations.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **○ Le Maire rappelle les dates des prochaines réunions**

- Commission du personnel :	01/02/2008 à 18 h 00
- CCAS	05/02/2008 à 18 h 30
- Commission Petite Enfance	06/02/2008 à 18 h 00
- Commission Travaux	07/02/2008 à 18 h 30
- Commission Finances	11/02/2008 à 19 h 30

#### **○ Echange terrain COMMUNE/OPAC de la Savoie**

Le Maire précise au Conseil le détail de l'avis de France Domaine concernant l'échange de terrains, issu des délaissés du PN 30 avec l'OPAC de la Savoie.

#### **○ Installation classée – cessation d'activité**

Le Maire rappelle que le Conseil avait été amené à se prononcer sur la demande d'autorisation de régulariser les usines B et C de la Société St Gobain Vétrotex. Considérant qu'elle ne pouvait rendre un avis favorable ou défavorable, l'assemblée s'était majoritairement abstenue.

Le Maire porte à connaissance du Conseil une information complémentaire relative à la cessation d'activité de « l'usine A » (anciennement Vétrotex).

#### **○ SCIOCTAGON**

C. Pillet indique que des tracts ont été diffusés sur le territoire communal concernant l'existence d'une mosquée au 6 avenue du Mont Saint Michel.

Le Maire indique que les autorisations d'urbanisme délivrées à ce jour portent sur une salle associative et un commerce alimentaire. M. Chevrolat précise que les différentes demandes d'autorisation de construire ont été examinées par le SDIS au titre de la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

A ce jour, aucun autre permis de construire n'a été délivré que ceux pour une salle associative et un commerce alimentaire.